



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 2 décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Christian BARRACHIM,

Etaient absents : MM Aurélie RENOUST, Edmond BERNARD

Pouvoirs : MM Aurélie RENOUST pour Annick BIGUET, Edmond BERNARD pour Patrick VIGNAUD

Est désigné secrétaire de séance : M. Bruno BAUDOUIN

Date de convocation : 26 novembre 2014	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9
Date d'affichage : 26 novembre 2014	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.
Monsieur le Maire demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : une demande de subvention pour voyage scolaire.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Rénovation salle polyvalente : avenant lot 3, rampe d'accès
2. Rénovation salle polyvalente : avenant lot 3, modification du bar
3. Devis du matériel informatique
4. Rapport d'activité 2013 de la CCM
5. Devis d'élagage
6. Proposition de révision du statut du plan d'eau
7. Demande de subvention pour voyage scolaire

DELIBERATION 2014-076-01 : Rénovation Salle Polyvalente : **avenant lot 3 menuiseries extérieures**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut revoir le garde corps P.M.R de la salle polyvalente. Le marché initial du lot 3 menuiseries extérieures concerne l'entreprise Bello – Vernon – qui a proposé un devis complémentaire. Il s'agit d'un garde-corps aluminium diamant d'un montant de 4 474.21€ HT soit 5 369.05€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis complémentaire pour un montant de 4 474.21€ HT soit 5 369.05.00€ TTC prix du garde-corps aluminium diamant
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 3 menuiseries extérieures pour un nouveau montant total du marché de 39 165.21€ HT soit 46 998.25€ TTC

DELIBERATION 2014-076-02 : Rénovation Salle Polyvalente :
avenant lot 4 menuiseries intérieures

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de revoir l'espace bar dans la Salle Polyvalente. Le marché initial du lot 4 menuiseries intérieures concerne l'entreprise Bello – Vernon – qui a proposé un devis complémentaire en moins value pour un montant de -791.00€ HT soit -949.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis complémentaire avec une moins value pour un montant de -791.00€ HT soit -949.20€ TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 4 menuiseries intérieures pour un nouveau montant total du marché de 26 881.85€ HT soit 32 258.22€ TTC

DELIBERATION 2014-077 : Devis du matériel informatique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le matériel informatique actuellement en service avait été acheté en 2007. Il précise que cet ordinateur équipé de Windows XP ne pourra plus gérer les transmissions comptables avec le PSV2 et Hélios. De plus, sa faible puissance ne le rend pas très réactif. Il est donc nécessaire de le changer.

Monsieur le Maire présente 3 devis reçus pour changer le matériel :

Vienne Services : 1 118.50€ HT soit 1 321.50€ TTC

RSI : 1 327.00€ HT soit 1 592.40€ TTC

Futur et soft : 1 489.00€ HT soit 1 786.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à 9 voix pour et 2 abstentions :

- **d'accepter** le devis de Vienne Services pour un montant de 1 118.50€ HT soit 1 321.50€ TTC

DELIBERATION 2014-078 : Rapport d'activité 2013 de la CCM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2013 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les délégués de la Commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

DELIBERATION 2014-079 : Devis élagage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception de 2 devis de l'entreprise Vignaud Christian pour la taille des tilleuls sur la place du 1^{er} juin et des érables rue de la gare ainsi que l'abattage, le nettoyage, la taille et le traitement de certains arbres au plan d'eau pour un montant total de 3 575.00€. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux se feront avec l'aide des agents techniques communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** les devis de l'entreprise Vignaud pour un montant total de 3 575.00€.

DELIBERATION 2014-080 : Proposition de révision du statut du plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la création du plan d'eau communal en 1992, celui-ci a été classé sous statut d'eaux libres. Il précise que le seul lien qui relie le plan d'eau au Clain est un système de pompage utilisé ponctuellement. Ce qui laisse penser que le statut d'eaux closes semble plus adapté.

Il fait référence à une jurisprudence de la cour de cassation qui explique en ces termes que « les plans d'eaux en eaux libres sont ceux qui communiquent de manière permanente, naturelle et directe avec un cours d'eau, un ruisseau ou un canal. A contrario, les plans d'eau dont la communication avec un cours d'eau ne présente pas de telles caractéristiques sont des eaux closes, et qu'il n'existe pas, de surcroît, de libre circulation du poisson entre un plan d'eau en eaux closes et un cours d'eau. » Notion qui sera par ailleurs confirmée dans le cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et la circulaire du 29 janvier 2008 relative à la définition des eaux closes.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose qu'une démarche auprès du service compétent de la DDT soit effectuée en vue du reclassement du plan d'eau communal sous le statut d'eaux closes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** le reclassement du plan d'eau en eaux closes.

DELIBERATION 2014-081 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'un courrier de M et Mme Vincent PIERRE domiciliés L'air des Champs 86350 St Martin L'Ars, sollicitant une aide financière pour le voyage scolaire à Londres, de leur fille Tiffany, scolarisée au collège de l'Isle Jourdain.

La participation des familles, présentée par le collège René Cassin de L'Isle Jourdain, est de 200€ par élève.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant par an peut être accordée aux familles habitant la commune, dans le cadre de voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention à M et Mme Vincent PIERRE de 150€ pour le voyage scolaire de leur fille

Questions diverses

Tableau des amortissements

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux du tableaux d'amortissement du prêt à court terme signé avec le Crédit Mutuel.

Gouter du CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le gouter du CCAS s'organisera le vendredi 12 décembre à partir de 14h à la Salle des Associations. Il informe qu'une réunion préalable avec les membres du CCAS sera prévue pour mettre au point l'organisation de cette journée.

Organisation des vœux du maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les vœux de la municipalité s'effectueront le samedi 10 janvier à 10h à la salle polyvalente.. Les résultats du concours

des maisons fleuries sera donné à l'issu ainsi qu'une inauguration communale de la nouvelle salle polyvalente.

Mme Biguet demande la possibilité d'avoir un petit intermède de la chorale.

Monsieur le Maire propose de faire intervenir la chorale à la suite de la remise des prix du concours des maisons fleuries et avec l'inauguration communale de la salle polyvalente.

Parc éolien : dernières nouvelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a deux recours pour lesquels un jugement sera prononcé en décembre concernant l'autorisation d'exploiter et un autre en mai concernant le permis de construire des éoliennes.

Monsieur le Maire informe que l'interlocuteur de l'opérateur WKN, M. Charles Millet quitte ses fonctions au sein de l'entreprise. Un nouvel interlocuteur prendra ses fonctions dans 3 mois.

Monsieur le Maire informe que le poste source de l'Isle Jourdain qui posait un souci de capacité pour raccorder les éoliennes de St Martin l'Ars entre autre, a vu sa puissance augmentée du fait d'une mutualisation avec SRD ; ce qui a induit une baisse du coût de raccordement.

Travaux de la grange de la cure

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux à effectuer par l'entreprise Vergnaud sont en cours. Il rappelle que la subvention de la CCM a été accordé mais pas celle du Conseil Général.

Commémoration du centenaire de la guerre de 14-18

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la cérémonie du 11 novembre, il a été évoqué les soldats morts pour la France dans l'année 1914.

Sonorisation portable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été évoqué le besoin d'acquérir une sono portative utile lors des manifestations communales.

Un devis de la société Platine Center propose une sono portative pour un montant de 279€.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la sono portative et ajoute un pied et un micro supplémentaire pour un montant total de 344.00€ TTC.

Voirie la Robinerie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Cheval et Mme Kaszkowiak, demeurant à la Robinerie, demandant la réfection du chemin communal jusqu'à leur entrée.

La commission voirie se rendra sur place pour évaluer les besoins.

Voirie le Peu

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jatiault qui réitère sa demande de réfection du chemin au lieu dit Le Peu suite à la réponse négative du Conseil Municipal en date du 2 septembre.

Le Conseil Municipal ne change pas d'avis.

Simer

Le délégué au SIMER, M. Cleuet rend compte de la dernière réunion du SIMER. Il y aura une augmentation des prix de 2.3%. L'opération « poules » a obtenue 900 demandes. Il informe également que 11 communes ont demandé de se retirer du syndicat.